



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## CAPES

Question écrite n° 34076

### Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la diminution du nombre de postes proposé au CAPES d'occitan, langue d'oc, à la session 2004. L'occitan, appelé aussi langue d'oc, est la deuxième langue de France après le français. Toutefois, l'occitan est la langue la plus mal dotée en nombre de postes, celle dont le taux de couverture par établissement est le plus infime. Pour 2004, le nombre de postes réservé au concours de CAPES d'occitan est de 4 sur les 6 640 postes mis au concours (contre 13 en 2003 et 17 en 2002). La Fédération des enseignants de langue et littérature d'oc s'inquiète de la menace qui pèse sur la transmission de la langue et de la culture occitanes. Cette fédération souhaite que le recrutement d'enseignants d'occitan dans le secondaire retrouve son niveau antérieur (entre 15 et 20 postes). En conséquence, il lui demande ses intentions en la matière, et plus précisément les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin de garantir le statut de l'occitan et les moyens mis au service de son développement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Damien Alary](#)

**Circonscription :** Gard (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34076

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 février 2004, page 1164

**Question retirée le :** 27 avril 2004 (Fin de mandat)